

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1550, prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 décembre 1963

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro
31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 996 en date du 10 août 1963 portant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire pour l'obtention des permis de catégories « B et au-dessus » est prorogé pour une durée de deux ans en ce qui concerne le sieur Moussa Ismaël Kipar, né vers 1982 à Djibouti, fils de Ismaël Kipar et de Fatma Ali demeurant à Djibouti, Quartier n° 3. L'intéressé ne pourra, en conséquence, se présenter à une session de permis de conduire avant le 6 juin 1968. :